



**INTERCO**  
Communaux  
de Strasbourg

**LE LIEN**  
**EUROMETROPOLE**

N° 1005 – 6 mai 2019

**GRÈVE 9 MAI 2019**

**Fonction publique : Grève unitaire et manifestation le 9 mai prochain à Strasbourg**

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FAFP, FO, FSU, Solidaires, et UNSA de la Fonction publique affirment de nouveau leur attachement aux valeurs du service public et à une Fonction publique au service de toutes et tous, porteuse de l'intérêt général.

Le gouvernement pratique le double langage en prônant la modernisation de la Fonction publique et le respect des agent-e-s public-que-s, alors même qu'il ne revalorise pas leur rémunération, qu'il supprime des postes, engendrant une forte dégradation des conditions de travail, et veut affaiblir leurs droits et garanties.

Les personnels, avec leurs organisations syndicales, revendiquent l'augmentation de la valeur du point d'indice afin d'améliorer leur pouvoir d'achat, la suppression du jour de carence et rappellent leur opposition aux 120 000 nouvelles suppressions de postes annoncées.

Poursuivant leur politique, toujours sans tenir grand compte des organisations syndicales représentatives, le Président de la République et le gouvernement comptent faire adopter au Parlement, d'ici au début de l'été, une loi dite de *transformation de la fonction publique* dont nombre de dispositions ont une portée très grave tant pour les agent-e-s et les citoyen-ne-s que pour l'avenir de la Fonction publique. Il en est ainsi, par exemple, de la mise en place d'une instance unique en lieu et place des comités techniques et CHSCT, instance qui risque de diluer et amoindrir les actions dans des domaines essentiels de la sécurité, de la santé et de la vie au travail.

C'est aussi le cas avec la suppression des compétences des CAP en matière de promotion et de mobilité, mesure qui va favoriser une gestion opaque et priver les personnels de recours contre l'arbitraire.

Avec le recours au recrutement accru à tous les niveaux de contractuel-le-s, la précarité sera encore aggravée particulièrement avec des contrats de mission à durée déterminée pouvant être rompu à tout moment. Par ailleurs, aucune amélioration substantielle des garanties collectives ni sécurisation des parcours professionnels n'est envisagé pour les contractuel-le-s pas plus qu'un encadrement plus strict des conditions de recrutement et de formation. De plus, c'est l'égalité d'accès aux emplois publics et les garanties de neutralité de l'agent public qui sont menacées.

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FAFP, FO, FSU, Solidaires, CNT et UNSA réaffirment leur volonté de mettre en œuvre un processus de mobilisation inscrit dans la durée.

Pour dire non au projet de loi de *transformation de la fonction publique* et pour demander au gouvernement qu'il ouvre enfin des négociations sur de nouvelles bases, elles appellent d'ores et déjà toutes et tous les agent-e-s de la Fonction publique à se mettre en **grève le jeudi 9 mai 2019**.

**A Strasbourg,  
Rassemblement  
Place de la Bourse  
à 14h**

Consultez le site internet de la CFDT-EMS.  
**[www.cfdt-cus.net](http://www.cfdt-cus.net)**

## Promotions 2019

Une commission administrative paritaire s'est tenue le **jeudi 2 mai 2019**.

Lors de cette CAP ont été validées les promotions pour les catégories A, B et C au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La CFDT a fait la déclaration suivante :

« Comme les années précédentes, la **CFDT** constate qu'il y a beaucoup de grades où aucun poste n'est ouvert ou, lorsqu'ils sont ouverts ils ne sont pas tous pourvus.

*Ce constat se pose pour l'ensemble des catégories.*

*Pour la catégorie A, et plus particulièrement dans la filière culturelle et technique (Ingénieurs), les agents ne peuvent être proposés car leurs postes ne sont pas calibrés.*

*Serait-ce une nouvelle manière de brider la carrière des agents ?*

*Cette condition de calibrage n'est pas comprise par tous, l'agent pense remplir les conditions lui permettant d'être promu et découvre qu'en fait ce n'est pas possible car son poste n'est pas calibré. Ce n'est pas très motivant !*

*En catégorie B, la filière culturelle perd encore 4 postes d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques toujours lié au fait que les postes ne sont pas calibrés.*

*De plus, subsiste toujours le problème d'accès au grade d'éducateur principal de jeunes enfants lié au calibrage interne mis en place par la Direction. Nous ne comprenons pas que cette contrainte ait été maintenue alors que nous demandons depuis plusieurs années qu'elle soit supprimée. Serait-ce lié au passage en catégorie A ?*

*Si l'an dernier la **CFDT** avait relevé avec satisfaction que les postes ouverts à près de 50% en catégorie C, toutes filières confondues, avaient été pourvus, elle s'étonne que cette année, malgré un nombre important d'ouvertures de poste, les propositions ne soient pas à la hauteur attendue.*

*Pourtant, pour la **CFDT** cela aurait permis d'envoyer un message positif aux agents qui travaillent souvent à moyens contraints.*

*Pour la **CFDT**, grâce à la mise en œuvre du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations), plus de possibilités de promotions sont offertes aux agents de catégorie C, mais si les services ne proposent pas les agents cela ne sert à rien et là ce n'est pas une question de calibrage de poste !!*

*La **CFDT** aimerait comprendre d'où vient ce delta entre les postes ouverts et les propositions ?*

*La **CFDT** réaffirme que la baisse progressive du nombre de promus fait partie des moyens qui servent à limiter l'impact du coût GVT (glissement, vieillesse, technicité).*

*D'ailleurs, certains y participent avec beaucoup d'application en proposant de décalibrer des postes ou de limiter l'évolution de carrière des agents !!!»*

## FAVORISER LA PROMOTION INTERNE



**M Cfdt: N AVENIR** je décide de

## Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)

Une commission plénière CHSCT a eu lieu le **mardi 30 avril 2019**, plusieurs points étaient à l'ordre du jour :

### Points pour avis :

L'avis du CHSCT est sollicité sur la prise en compte des impacts liés aux projets d'évolution des services ou de travaux, sur les conditions de travail des agents

### **Projet de déménagement de 6 agents du service vie associative, du site de la Bourse vers l'Espace BELIN**

Direction solidarités, santé, jeunesse - Délégation du 28 mars 2019

Les représentants du personnel ont demandé qu'une visite sur place soit organisée courant du mois de mai lorsque les bureaux seront équipés.

*Les représentants du personnel ont voté pour.*

### **Ouverture de l'espace douches et soins - Site Kiener**

Direction solidarités, santé, jeunesse - Délégation du 4 avril 2019

Les représentants du personnel ont demandé qu'une visite du site soit organisée après quelques semaines d'ouverture.

Le poste supplémentaire affecté à cet espace devrait permettre une meilleure répartition du travail et une continuité du service public en assurant une présence minimum de 2 agents.

*Les représentants du personnel CFDT ont voté pour.*

### **Programme de prévention en santé et sécurité au travail 2019 de la DEE, évaluation des risques psychosociaux, et physiques**

Direction enfance, éducation - Délégation du 28 mars 2019

Les représentants du personnel ont souligné la qualité des documents présentés.

Sur l'évaluation des risques physiques il n'y a pas d'aggravation des conditions de travail et des actions ont été engagées permettant de réduire la criticité.

Concernant le service Périscolaire et éducatif qui est particulièrement en tension, nombres d'actions sont prévues pour la rentrée 2019, surtout pour la partie risques psychosociaux.

La **CFDT** a rappelé que le Document Unique n'était pas figé, il faut déployer le plan d'actions et surtout le suivre. Il faut aussi un accompagnement managérial.

La **CFDT** a donc demandé un retour régulier sur les actions dans le cadre du CHSCT.

*Les représentants du personnel CFDT ont voté pour.*

### Point pour discussion :

### **Amélioration du dispositif d'accompagnement des agents victimes d'agression**

Direction ressources humaines - Délégation du 4 avril 2019

Cette amélioration du dispositif d'accompagnement a été demandée par les organisations syndicales représentatives au CHSCT.

Il s'agissait de mettre à disposition des agents agressés un avocat 24h/24h et 7j/7j pour aller porter plainte au commissariat.

L'administration a d'abord dressé un bilan de ce qui se faisait déjà au sein de la collectivité et souhaitait restreindre l'accès à un avocat aux heures de bureau.

Ce dossier a donc fait l'objet de débats nourris en délégation du CHSCT.

La décision prise ce jour est d'expérimenter le service d'un avocat 24h/24h et 7j/7j.

La **CFDT** a demandé que la procédure de marché se fasse rapidement pour que ce service soit opérationnel le plus vite possible pour les agents.



**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS**

## Loi de transformation de la fonction publique

### Emplois à moins de 17h30 : stop à la précarité

Le texte en cours d'examen à l'Assemblée nationale prévoit, pour pourvoir à des emplois permanents, d'élargir à la fois les possibilités de recruter des fonctionnaires à temps non complet et des agents contractuels sur moins de 17h30 de travail hebdomadaire. Cette dernière option doit être rejetée !

« Les contrats de moins de 17h30 concernent massivement des agents de catégorie C sans qualification, rémunérés près du SMIC : ils fabriquent des travailleurs pauvres. » rappelle Claire Le Calonnec, Secrétaire générale d'INTERCO CFDT.

« Ils concernent le plus souvent des femmes et sont donc en totale contradiction avec la volonté de renforcer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, exprimée au titre V du projet de loi. »

Un contrat de moins de 17h30, renouvelable quasiment sans limitation, ajoute à la précarité salariale l'incertitude du lendemain. Il n'est pas autorisé dans le secteur privé, il ne doit pas l'être davantage dans les collectivités territoriales.

Comme le prévoit le code du travail pour le secteur privé, les contrats du secteur public devraient être d'au moins 24h, n'être renouvelables que deux fois maximum, assortis d'une prime de fin contrat de 10% de la rémunération totale brute perçue.

Pour INTERCO CFDT, un dispositif de bonus-malus doit être prévu pour les contrats courts du public, puisque le gouvernement veut le mettre en place pour le secteur privé.

Certains pensent qu'un contrat serait mieux qu'une vacation, mais pour lutter contre la précarité et la pauvreté, cette demi-mesure est insuffisante. S'agissant d'emplois permanents, le recrutement de fonctionnaires doit être la règle, même à temps non complet.

Être fonctionnaire à temps non complet n'est pas la panacée. Il y a lieu d'améliorer les garanties entourant ces emplois. Mais ils assurent au moins un revenu régulier qui peut être complété par un autre emploi et un déroulement de carrière.

Enfin, les centres de gestion, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités doivent lutter contre la précarité en assurant la mission de groupement d'employeurs :

- sur des postes de fonctionnaires pour les emplois permanents,
- sur des postes de contractuels pour les emplois temporaires.

### Attestation fiscale

Vous pouvez télécharger directement votre attestation fiscale dans votre espace adhérent.

Pour cela : connectez-vous à [cfdt.fr](http://cfdt.fr) / Espace adhérent / Activer votre compte CFDT.

Identifiez-vous avec votre Numéro Personnel d'Adhérent (NPA) que vous trouvez sur votre carte d'adhérent.

**Si vous avez besoin d'aide, pas de PC, n'hésitez pas à nous contacter.**

**Syndicat CFDT – Intercos  
de l'Eurométropole de STRASBOURG**

Locaux : Immeuble de la Bourse - 1er étage

Tél. : 03.88.34.30.91 / 03.68.98.50.00 poste 81225

Message : [syndicat.cfdt@strasbourg.eu](mailto:syndicat.cfdt@strasbourg.eu)

Adresse postale :  
Centre Administratif

1, parc de l'Étoile - 67076 STRASBOURG-CEDEX

